

RCS : ROANNE  
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00164  
Numéro SIREN : 351 956 115  
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS HENRI GRANGE ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 152

## COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GRANGE & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 124 rue Albert Thomas 42153 RIORGES		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 5 1 9 5 6 1 1 5 0 0 0 8 0		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N clos le, 30/06/2022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 613		
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	14 611	11 664	2 946
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	287 577	226 966	60 611
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés <del>BD</del>	BE			
		Prêts <del>BF</del>	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	5 381		5 381
	<b>TOTAL (II)</b> BJ		310 184	BK	241 244	68 940
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		38 677	
		En cours de production de biens BN	BO		48 000	
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	191 333	BY	1 311	190 022
		Autres créances (3) BZ	6 950	CA		6 950
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	423 823	CE		423 823
Disponibilités CF		402 127	CG		402 127	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	18 315	CI		18 315	
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	1 129 228	CK	1 311	1 127 916	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		1 439 413	1A	242 555	1 196 857	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GRANGE & FILS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 50 000 .....)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	632 113		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	64 366		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	756 479	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	53 378		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	60 086		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	219 005		
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 728		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	1 178			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	440 377	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 196 857	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	412 345			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GRANGE & FILS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 1 196 857 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 64 366 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Stocks**

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Frais d'émission des emprunts**

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 614			2 614
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 614</b>			<b>2 614</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 243	592	2 224	14 611
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 859			5 859
- Matériel de transport	265 839			265 839
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 530	2 350		15 880
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>301 471</b>	<b>2 942</b>	<b>2 224</b>	<b>302 189</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 382			5 382
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 382</b>			<b>5 382</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>309 466</b>	<b>2 942</b>	<b>2 224</b>	<b>310 185</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 942		2 942
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>2 942</b>		<b>2 942</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 224		2 224
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>2 224</b>		<b>2 224</b>

## Amortissements des immobilisations

## Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 614			2 614
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 614</b>			<b>2 614</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 921	1 489	745	11 664
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 859			5 859
- Matériel de transport	188 651	19 974		208 625
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 343	1 140		12 482
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>216 774</b>	<b>22 602</b>	<b>745</b>	<b>238 631</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>219 387</b>	<b>22 602</b>	<b>745</b>	<b>241 244</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 221 980 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 382		5 382
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	191 334	191 334	
Autres	6 950	6 950	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 315	18 315	
<b>Total</b>	<b>221 980</b>	<b>216 599</b>	<b>5 382</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	354
<b>Total</b>	<b>354</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 49 999,99 euros décomposé en 255 titres d'une valeur nominale de 196,08 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 440 378 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	53 378	25 345	28 033	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 006	219 006		
Dettes fiscales et sociales	106 728	106 728		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	61 266	61 266		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>440 378</b>	<b>412 345</b>	<b>28 033</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 127			
(**) Dont envers les associés	60 087			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 60 087 euros.

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	5 304
Int.courus s/emp.aup.etabl.crÉdit	27
Primes de bilan cap	24 200
Org.soc. charges a payer	8 532
Caisse congés payés btp cap	13 590
Taxe d apprentissage cap	392
Taxe professionnelle cap	1 676
Clts rrr-avoirs a etablir	550
<b>Total</b>	<b>54 271</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	18 315		
<b>Total</b>	<b>18 315</b>		

**ETABLISSEMENTS HENRI GRANGE ET FILS**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 50 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : RIORGES (42153), 124 RUE ALBERT THOMAS**  
**351 956 115 RCS ROANNE**

---

**TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022  
DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à 64 366,40 €, de la manière suivante :

- une somme de	28 572,75 €
aux actions, à titre de dividende, soit, par action,	
une somme de 112,05 €	
- et le surplus, soit	35 793,65 €
au compte « Autres réserves »	
Total	<hr/> 64 366,40 €

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 112,05 €. Il sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction des cotisations sociales devant faire l'objet d'un prélèvement à la source.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

A titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

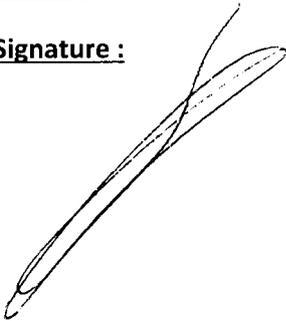
Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<b>Exercices</b>	<b>Dividende</b>	<b>Abattement</b>	<b>Montant éligible à l'abattement</b>
30 juin 2021	117,65 €	40 %	117,65 €
30 juin 2020	157€	40 %	157 €
30 juin 2019	117,65 €	40 %	117,65 €

Signature :



**Pour extrait certifié conforme  
ÉTABLISSEMENTS GRANGE HENRI  
Président**